

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le budget supplémentaire (BS) 2021 du budget annexe du Fossoyage.

■ En section de fonctionnement :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 9 000 €.

Les modifications budgétaires apportées au BS 2021 concernent la reprise de l'excédent reporté de 2020 (149 908,46 €). Cette recette est affectée à des fins d'équilibre budgétaire aux chapitres 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Après BS, le budget s'équilibre ainsi à 158 908,46 €.

■ En section d'investissement, il n'y a pas de besoin identifié au budget primitif pour 2021 et aucun mouvement n'a été constaté en 2020. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2020. La section s'équilibre à 0,00 € après BS.

■ Les prévisions sont votées au niveau du chapitre budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 du budget annexe fossoyage à 149 908,46 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 158 908,46 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

■ Les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

CHAPITRES	RECETTES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00		9 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	9 000,00	0,00	9 000,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		149 908,46	149 908,46
TOTAL	9 000,00	149 908,46	158 908,46

CHAPITRES	DEPENSES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
011 – Charges à caractère général	9 000,00	100 000,00	109 000,00
65 – Autres charges de gestion courante		5 000,00	5 000,00
67 – Charges exceptionnelles	0,00	44 908,46	44 908,46
TOTAL	9 000,00	149 908,46	158 908,46

Au niveau des recettes, l'excédent de fonctionnement reporté est de 149 908,46 €.

Ce montant est affecté aux charges à caractère général à hauteur de :

- 100 000,00 € aux charges à caractère général (petits matériels, fournitures, petits équipements et frais de gestion du service) ;
- 5 000,00 € aux admissions en non-valeur (chapitre 65) ;
- 44 908,46 € aux charges exceptionnelles (chapitre 67).